

ADSE SAINT-ESCOBILLE	CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE D'ILE DE FRANCE	COMMUNE MEROBERT	COMMUNE SAINT-ESCOBILLE
-------------------------	--	---------------------	----------------------------

VOUS FONT CONNAÎTRE EN URGENCE

LUTTE CONTRE LE PROJET DE MEGA-DECHARGE A SAINT-ESCOBILLE :

L'HEURE EST GRAVE !

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADSE du lundi 23 juin, nous ne connaissions pas la décision du Conseil d'Etat saisi du pourvoi en cassation de SITA, après l'annulation de l'arrêté de Projet d'Intérêt Général prononcée par la Cour administrative d'appel de Versailles en novembre 2013. Cette décision nous est parvenue le jeudi 26 juin :

Le Conseil d'Etat a déclaré que ce pourvoi est recevable.

Nous allons donc devoir, une nouvelle fois, nous défendre devant le Conseil d'Etat c'est-à-dire choisir des avocats spécialisés afin de réfuter devant cette juridiction les mémoires présentés par SITA.

Ensemble, les communes de Saint-Escobille et de Mérobert ainsi que la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France et l'ADSE, nous pourrons présenter une défense solide et bien argumentée.

Les arguments, nous les connaissons, nous les avons développés et la Cour Administrative d'Appel en a tenu compte ; avec nos avocats nous saurons les mettre en valeur afin de convaincre le Conseil d'Etat. Et grâce à notre union à travers l'ADSE, nous avons pu, grâce à la générosité de tous et en premier lieu des communes, réunir les fonds importants nécessaires afin d'assurer une défense supplémentaire.

Mais pour augmenter notre crédibilité, il est essentiel que nous soyons de plus en plus nombreux à adhérer à l'ADSE. N'oubliez pas que l'adhésion doit se renouveler chaque année.

Au moment crucial de l'enquête publique de 2007 nous étions 4000 participants ; tous avaient compris la gravité de la situation ; aujourd'hui la même mobilisation est nécessaire !

Pour notre santé et celle de nos enfants, pour la préservation de la nappe phréatique et de l'agriculture de Beauce, unissons nous afin d'empêcher cette immonde méga-décharge : notre victoire évitera la création d'autres décharges ailleurs, et participera à une meilleure gestion des déchets.

Ensemble, les municipalités de Saint-Escobille et de Mérobert ainsi que la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France et l'ADSE ont empêché ce projet infâme d'aboutir. Le soutien des nombreuses autres municipalités et des élus leur est acquis, mais **pour réussir et être plus forts encore, l'union de tous les habitants est indispensable.**

Citoyens responsables, ensemble nous gagnerons !

Marie-Josèphe MAZURE, Présidente ADSE Saint-Escobille 91410

Christophe HILLAIRET, Président de la CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE IDF

Mairie de MEROBERT 91780

Yves VILLATE, Maire de SAINT-ESCOBILLE 91410

Voici les coordonnées ADSE qui transmettra aux cosignataires :

 01 69 95 31 32 – 06 32 44 23 82

 adse-saintescobille@neuf.fr